

(N° 104.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1894-1895.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1896.

*(Voir les n^{os} 123, III, et 196, session de 1894-1895, de la Chambre
des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1896, à la somme de quatre millions huit cent trente mille sept cent soixante francs (4,830,760 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 17 août 1895.

Les Secrétaires,
Comte ED. DE ROUILLÉ.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
P. TACK.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,300,000 »	5,500,000 .
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.			
5	Sénat	120,000 »	120,000 .
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	944,060 »	944,060 .
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour	70,750 »	266,700 .
6	— du personnel des bureaux	175,150 »	
7	Matériel et dépenses diverses	18,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600 »	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.			4,850,760 .